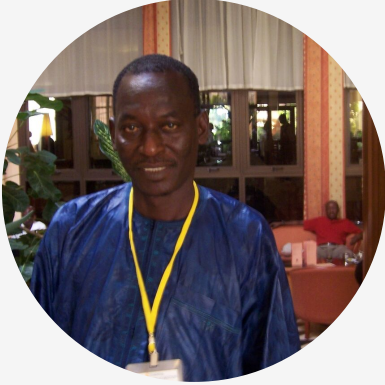


VENTE DE SYSTÈME PV EN AFRIQUE



**Mamadou Saidou
Diallo**

- 60 ans
- Ingénieur électro-énergéticien
- Il travaille depuis 15 ans dans le domaine du développement de l'électrification rurale en Guinée.
- il est Directeur Général Adjoint de l'Agence Guinéenne d'Électrification Rurale (AGER).

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE
ET DE L'HYDRAULIQUE

AGER
Agence Guinéenne
d'Électrification Rurale

Comment l'Agence Guinéenne d'Électrification Rurale (AGER) accompagne-t-elle les opérateurs de mini-réseaux dans la mise en œuvre de leurs projets ?

Nous les encadrons dans le montage de leur dossier de demande de financement et de concession, notamment en mettant à leur disposition des outils : canevas d'étude de faisabilité et de plan d'affaires, modèles de contrats de concession. Nous les aidons ensuite tout au long du circuit d'approbation administrative de ces dossiers.

Nous les assistons sur les questions relatives aux exonérations douanières et fiscales ou à la passation des marchés d'acquisitions et de travaux.

Nous les appuyons enfin sur le terrain dans le suivi et le contrôle des travaux, la formation des opérateurs et de leurs équipes de gestion, ainsi que l'information et la sensibilisation des populations sur les contraintes liées à la fourniture durable d'un service électrique.

Selon vous, quelles sont les principales difficultés rencontrées par les développeurs de mini-réseaux dans le contexte guinéen ?

Il faut tout d'abord préciser que le métier d'opérateur de mini-réseaux est récent et encore insuffisamment développé en Guinée. Seuls quelques opérateurs exercent actuellement, dans le sillage des projets d'ERD réalisés entre 2006 et 2013 avec l'appui du Bureau d'Électrification Rurale Décentralisée, devenu depuis l'AGER. Le développement des mini-réseaux se heurte à plusieurs difficultés.

Le très bas prix moyen de l'électricité du réseau public, qui varie entre 0,03 et 0,14 USD/kWh en fonction du type de client, pénalise l'application des tarifs des mini-réseaux (généralement 0,5 USD/kWh min.), les usagers d'ERD ayant souvent tendance à comparer les tarifs des deux systèmes ;

Le manque de professionnalisme a conduit plusieurs opérateurs, souvent ressortissants des villages, à privilégier le caractère social du service sur celui business plutôt que de rechercher le meilleur équilibre entre les deux .

La très faible implication actuelle du secteur bancaire ne permet souvent pas aux opérateurs d'accéder aux crédits de financement des mini-réseaux d'ERD dont ils ont besoin.

Pensez-vous que l'électrification rurale par mini réseau doit être exclue du périmètre d'action de la société nationale d'électricité EDG, ou qu'une implication conjointe avec l'AGER peut être réfléchi ?

La plupart des études planifiant l'électrification de la Guinée accordent la priorité à une électrification par le réseau centralisé, comme le fait le programme national d'amélioration de l'accès à l'électricité en Guinée et son prospectus d'investissement élaborés par Castalia en 2015.

A mon avis, les mini-réseaux et solutions individuelles devraient être priorisés afin de servir équitablement la population rurale en attendant l'arrivée du réseau central. Dans ce cas, les mini-réseaux doivent simplement intégrer des spécificités techniques compatibles avec le réseau public en vue de leur raccordement futur. Par ailleurs, il faut aussi prévoir des mécanismes de compensation afin d'assurer à l'opérateur du mini-réseau de récupérer entièrement son investissement.